

Mairie de Pignans

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL .40 / 2024

Nombre de Membres L'An deux mil vingt-quatre, le 25 mars,

En exercice : 25

Présents : 19

votants : 24

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

Etaient présents : M. AIGUESPARSES Cédric ; M. ARCUCCI Patrick ; Mme AURIOL Anne ; Mme BOUCHER Julie ; M. BRUN Fernand ; M. BUCAIONI Claude ; M. CAMARA Célestin ; Mme DUPONT Karine ; Mme GACNIK Marie-France ; M. HERAUD Jean-François ; M. HURET David ; Mme MARTIN Pascale ; Mme NICODEMO Mélissia ; Mme PRUNET Sophie ; M. ROSSI Patrick ; Mme SCOTTO Fabienne ; M. TASSY Jacques ; Mme THIERRY Martine ; Mme YZQUIERDO Laurence

Procurations :

M. ADAM Stéphane donne pouvoir à M. ROSSI Patrick
M. FERRARI Fabien donne pouvoir à M. HURET David
M. FRELIER Laurent donne pouvoir à Mme DUPONT Karine
M. BENEDETTO Nicolas donne pouvoir à M. ARCUCCI Patrick
Mme TROISI Valérie donne pouvoir à Mme SCOTTO Fabienne

Etaient absents excusés :

M. SEIGNOBOS Jean-Luc

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Mme DUPONT Karine ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ADHESION A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE VAR INGENIERIE

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'afin d'assurer un développement équilibré des territoires et renforcer leur attractivité, le Département a souhaité mettre à disposition des communes et des intercommunalités une offre d'ingénierie pour mener à bien leurs projets.

Le Département a ainsi délibéré le 6 novembre 2023 sur l'intention de création d'une Agence technique départementale dénommée Var Ingénierie conformément à l'article L.5511-1 du Code général des collectivités territoriales. Il s'agit d'un établissement public administratif regroupant le Département, des communes et des établissements publics intercommunaux.

L'agence a pour objet d'apporter à ses membres une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

Chaque membre paie une cotisation annuelle dont le montant est adopté par l'assemblée générale du Var Ingénierie. La gouvernance de l'agence est assurée par l'assemblée générale et le conseil d'administration.

L'agence regroupe les communes et établissements publics intercommunaux qui ont délibéré pour adhérer conformément aux statuts.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5511-1 qui dispose que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier »,

VU l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental du Var du 6 novembre 2023 ayant pour objet d'approuver la création de cet établissement public administratif,

VU la délibération du Conseil départemental du Var du 18 décembre 2023 ayant pour objet d'approuver les projets de statuts et de règlement intérieur de l'agence technique départementale dénommée Var Ingénierie,

CONSIDERANT que le Département décide de créer l'Agence technique départementale Var Ingénierie afin d'apporter aux communes et établissements publics intercommunaux une assistance d'ordre technique, juridique et financier,

CONSIDERANT que l'Agence technique départementale Var Ingénierie répond aux besoins d'ingénierie de commune de PIGNANS,

ET APRES en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

D'APPROUVER les projets de statuts et de règlement intérieur de l'agence technique départementale Var Ingénierie, joints en annexe de la présente délibération.

Article 2 :

D'APPROUVER l'intention d'adhésion à l'agence technique départementale Var Ingénierie dès création de celle-ci.

Article 3 :

DE DESIGNER :

- Monsieur BRUN Fernand, en qualité de Maire, comme représentant titulaire au sein de l'assemblée générale de Var Ingénierie,
- Monsieur Patrick ROSSI, en qualité de Conseiller municipal, comme représentant suppléant, conformément à ses statuts.

Article 4 :

D'AUTORISER Monsieur le maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus,
AU REGISTRE sont les signatures
POUR COPIE CONFORME

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

BRUN Fernand
Maire de PIGNANS



Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le

ID : 083-218300929-20240325-DEL40_2024-DE